

COLLÈGE LOUIS GUILLOUX
24 rue de Bodiffé ~ PLÉMET

Tél : 02 96 25 61 38 Fax : 02 96 25 69 17

Principale : Mme AGASUCCI

Gestionnaire : M. JAOUEN

Vie scolaire : M. RIVIERE, Mme LEVEQUE

Infirmière : Mme TEHEL.

Présente le jeudi et le vendredi

Psychologue Éducation Nationale : Mme VAUCHAMP.

Présente chaque jeudi matin : s'adresser au bureau de la vie scolaire pour prendre rendez-vous. (Bilans suivi de scolarité, orientation)

Assistante sociale : Mme ADAM

Présente chaque jeudi.

Composition du bureau de l'association des parents d'élèves pour l'année 2020-2021 (A renouveler à la rentrée 2021)

Présidente : Nathalie Rissel 06 07 55 45 73

Trésorier : Eric Blanchet

Membres :
Elise Chappaz
Caroline et Geoffray Chauveau
Nathalie Choupeaux
Ronan Fernandez
Olivier Perret

Courriel de l'association : ape.college.guilloux@gmail.com

**L'APE du collège a besoin de vous.
Elle peut aussi vous soutenir.**

Découvrez son fonctionnement !

**Guide à destination des parents d'élève
du collège Louis Guilloux**



APE du collège Louis Guilloux de Plémet 

Année 2020-2021

L'APE constitue le Conseil local de la FCPE

Notre APE regroupe les adhérents FCPE de l'établissement. Elle agit en lien avec les fédérations départementales et nationales. C'est un lieu de réflexion et de propositions sur tout ce qui concerne la vie de l'établissement. Une assemblée générale se tient chaque début d'année scolaire et quelques réunions dans l'année permettent de mettre en place les actions menées par l'APE.

Ses rôles :



Représentation : Les parents d'élèves sont représentés dans les différentes instances de l'établissement scolaire (Conseil d'Administration, Commission permanente, Conseil de discipline, Conseils de classe, Commission éducative, Comité d'Éducation à la santé et à la citoyenneté).

Information : L'APE informe les parents d'élèves des principaux événements de la vie scolaire sur le plan local ou national.

Conseil : L'APE conseille les parents d'élèves en cas de difficultés particulières et peut intervenir auprès du chef d'établissement. Affiliée à la FCPE, elle peut bénéficier du soutien de la fédération.



Animation : L'APE organise des activités dont les bénéficiaires participent au financement des projets pédagogiques des enfants : 6 % du coût des voyages à l'étranger, soutien au CDI, aux projets du Foyer Socio-Educatif du collège, aux actions éducatives...

Pour l'année 2020 - 2021 :

Le contexte sanitaire a réduit les projets, mais l'APE poursuit son accompagnement des élèves et ses actions :

- => Information des parents
- => Clés USB fournies aux 3^{èmes} en novembre (184 €)
- => Aide à la réalisation du compte-rendu pour les conseils de classe
- => Organisation des 1^{ères} Foulées Plémétaises... virtuelles



Pour l'année 2019 - 2020 (rappel !) :

- => Aide pour le séjour d'intégration des 6^{èmes} à Monteneuf (200 €)
- => Clés USB fournies aux 3^{èmes} avant Noël (247 €)
- => Aide pour le séjour à Londres des 4^{èmes} (805 €)
- => 1^{ères} Foulées Plémétaises... reportées en 2021 !



Pour soutenir toutes ces actions, en proposer d'autres, donner un coup de main ponctuel ou vous engager dans l'association et son bureau, rejoignez l'APE dès septembre !

Les parents peuvent s'impliquer dans la vie du collège, à différents niveaux :

Le conseil de classe : Deux parents par classe. Ce sont des parents volontaires, pas forcément membres de l'APE ou élus.

Le conseil d'administration et ses instances : Les parents qui siègent sont élus parmi les membres de l'association des parents d'élèves. En septembre, l'APE doit proposer à Madame la Principale une liste de 12 personnes, soumise ensuite au vote des parents d'élèves, début octobre.

En cas de besoin, les parents peuvent compter sur le soutien de l'APE et des aides existant au sein du collège :

L'allocation de rentrée scolaire (versée par la CAF ou la MSA)

Les bourses de collège (versées par l'État, après demande en ligne à faire en septembre-octobre 2021)

Le fonds social collégien (Aide versée par le collège pour les difficultés liées à la scolarité et aux voyages pédagogiques)

Le fonds social pour les cantines (pour permettre aux élèves de manger au self du collège)

Pour les demandes de fonds sociaux, contactez le secrétariat du collège ! L'APE peut aussi vous renseigner.